

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 3 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, mercredi 3 février

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL EN PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Mareuil, commune de Mareuil en Périgord, sous la Présidence de Monsieur Alain OUISTE, Maire,

Date de la convocation : le 28 janvier 2021

Présents : MM. AIMONT Jean-Luc, ALLAIN Catherine, BOURDAT Elise, BROUSSE Philippe, CHEYRADE Didier, COMBEALBERT Gérard, COUVY Jean-Paul, DELEST Danielle, DUCONGE Anne, DUGENET Marie Christelle, ESQUERRE Elodie, FAURE Jean-Pierre, HOLLAND Saskia, LABROT Coralie, LAFORT Didier, MAÎTRE Nadine, MARCENAT Stéphanie, MARCHAND Jean-Marie, MOLINA-VIAL Dominique, Christian MONCEYRON, MORIN Pierre, OUISTE Alain, PETIT Martine, PEYPELUT Jean-Louis, RATHAT Christian, RAVET Christelle, RAVON Jean-Robert, RAYMONDAUD Max, SURAND Corinne, VAN DEN DRIESSCHE Bernadette, VILLATTE André

Absents avec Procurations :

Absents : Monsieur Daniel CHAUME et Madame du TREMONT Armelle-Marie

EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 31	ABSENTS : 2	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 0
------------------	---------------	-------------	---------------------------

Madame Coralie LABROT est nommée secrétaire de séance.

Suppléants : MM Hélène ALLIX DUPIN de SAINT CYR et Vincent BETEAU

Présentation par Monsieur Philippe BROUSSE du Plan Climat Air Energie Territorial.

Dossier conduit par la Communauté de Communes Dronne et Belle (référents Annabelle Carlier et Anémone Landais), lancé en 2017.



Le Plan Climat Air Energie Territorial

**Conseil Municipal
03/02/2021**



La transition énergétique

Un avenir durable pour nos territoires



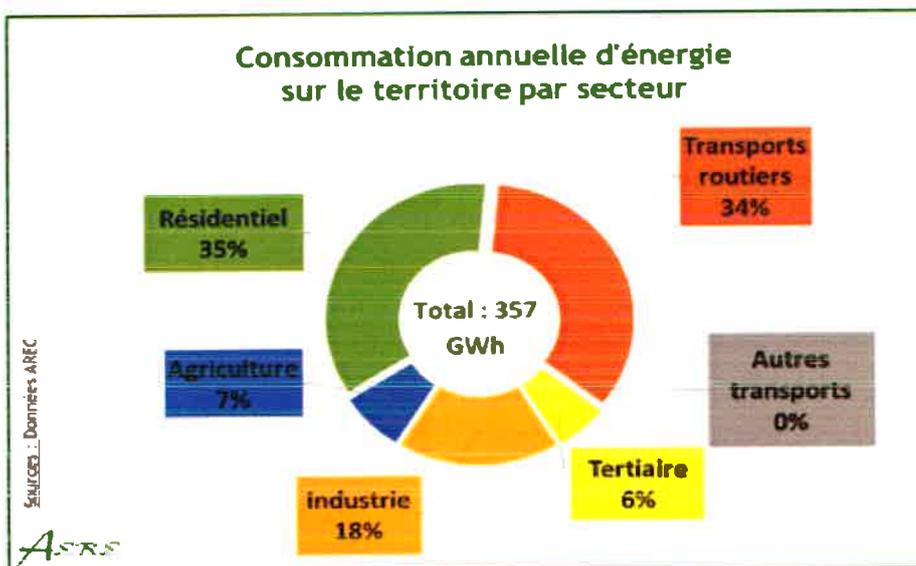
PLAN

- Energie pour la COMCOM
- 77 actions
- Les actions qui motivent les élus
- Et vous, et nous ?

La transition énergétique



ENERGIE POUR LA COMCOM ?



La transition énergétique



ENERGIE POUR LA COMCOM ?

- **357 GWh**
 - **11 000 habitants**
- = 30 000 kWh / habitants**

La transition énergétique

Un avenir durable pour nos territoires



ENERGIE POUR LA COMCOM ?

Objectifs 2030 :

- **- 22 % de consommation**
- **49 % d'énergie renouvelable**

ENR : 54 à 136 GWh

La transition énergétique

Un avenir durable pour nos territoires



PLAN CLIMAT

77 ACTIONS

- **Action 612 : déterminer les zones favorables aux ENR**
- **Action 624 : inciter les citoyens, les entreprises à développer et produire des ENR**
- **Action 312 : intégrer la forêt et l'agriculture au service Dev éco**

La transition énergétique



PLAN CLIMAT

77 ACTIONS

- **Action 323 : promouvoir les produits locaux et les circuits courts**
- **Action 514 : définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets**
- **Action 625 : grouper des opérations ENR de réseaux de chaleur**

La transition énergétique



PLAN CLIMAT

77 ACTIONS

- **Action 613** : engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
- **Action 525** : Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
- **Action 531** : Aider les communes à déployer les PCS et les DICRIM
- **Action 412** : Développer les cheminements doux et les connecter avec ceux des territoires voisins

La transition énergétique

Un avenir durable pour nos territoires



PLAN CLIMAT

77 ACTIONS

- **Action 333** : accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et sylviculture
- **Action 324** : structurer une filière de production plein champ en circuit court
- **Action 152** : structurer un pôle aménagement et DD du territoire

La transition énergétique

Un avenir durable pour nos territoires



PLAN CLIMAT

6 AXES

- La COMCOM est exemplaire
- rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique
- Mobiliser les acteurs économiques sur les démarches durables
- se déplacer moins et mieux
- aménager un territoire adapté au changement
- développer fortement les énergies renouvelables

La transition énergétique



PLAN CLIMAT

ENERGIE RENOUVELABLE

Objectifs 2030 :

- - 22 % de consommation
- 49 % d'énergie renouvelable

ENR : 54 à 136 GWh

La transition énergétique

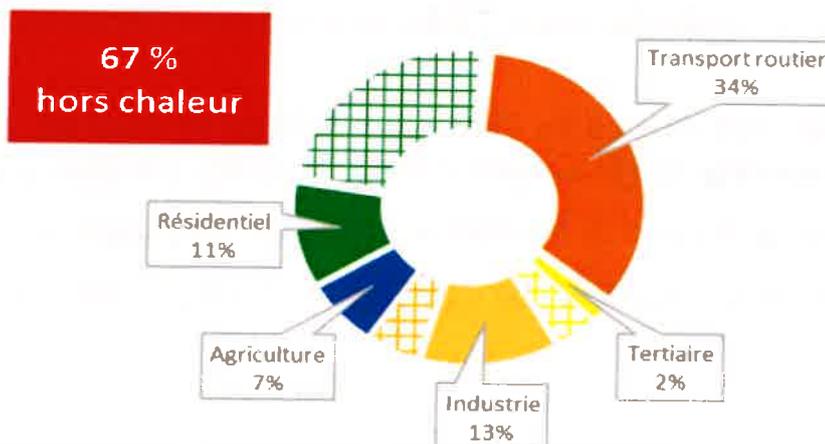
ENERGIE RENOUVELABLE

- **Quelle forme d'ENR ?**
hydroélectricité, biomasse, photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie
- **Acceptabilité, potentiel local**
- **mais pour quel usage ?**
chaleur, moteur, compresseur (PAC, froid), éclairage

La transition énergétique
Un avenir durable pour nos territoires

ENERGIE RENOUVELABLE

Consommation annuelle d'énergie par secteur
pour COMCOM Dronne et Belle



La transition énergétique
Un avenir durable pour nos territoires



ENERGIE RENOUVELABLE

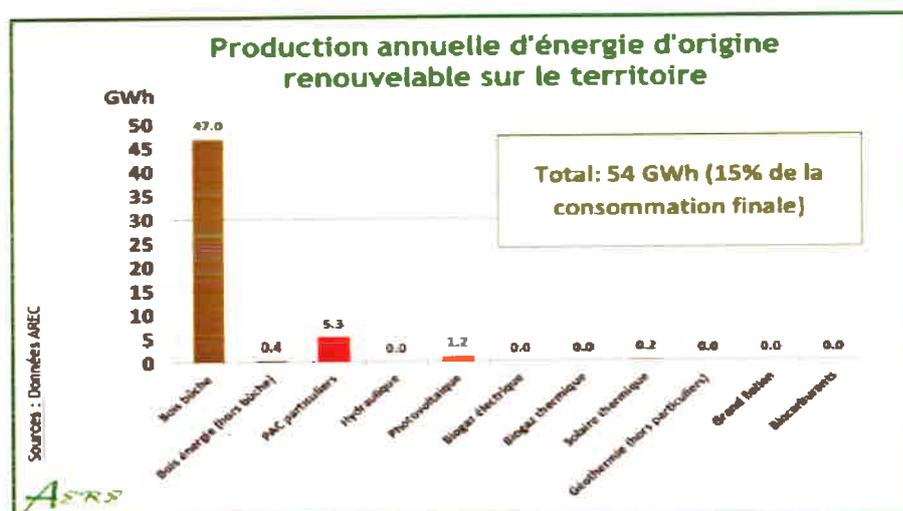


Figure 12 : Production annuelle d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire

La transition énergétique



ET VOUS ? ET NOUS ?

- **Distribution plaquette PCAET avec le MAG communautaire de janvier 2021 (comprend article sur les ENR)**
- **Formation des élus à la Transition Ecologique et Environnementales (Lauréat AMI ADEME) en mars 2021**
- **Candidature Appel A Projet « Plan de Paysage »**
- **Participer aux travaux du comité technique du PCAET**

La transition énergétique

Document disponible sur le site de la Communauté de Communes Dronne et Belle.
Formation le 22 mars 2021 à 15 h pour les élus.
Intégration possible au groupe de travail, comité technique du PCAET.

**APPROBATION COMPTE RENDU
DU 16 DECEMBRE 2020**

Approbation de compte rendu à l'unanimité.

**EXONERATION LOYERS - CHARGES - LICENCE IV
BAR LE MAREUILLAIS - RESTAURANT LE VIEUX MAREUIL ET LEZIDEFUZ**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'exonération des loyers, charges, licences IV pour les locaux commerciaux communaux qui sont fermés en raison du COVID 19 (bar « le Mareuillais » et restaurant « le Vieux Mareuil ») et l'Association LEZIDEFUZ qui ne peut plus exercer son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'exonérer le bar « le Mareuillais », le restaurant « le Vieux Mareuil » et l'Association Lézidéfuz de loyers, charges et licence IV jusqu'à la reprise de leur activité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**SMDE24
DESIGNATION DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) des terres Blanches relative à la représentativité des membres de ce dernier, la commune de Mareuil-en-Périgord doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Actuellement la commune a désigné 2 délégués titulaires (MM Max RAYMONDAUD et Jean-Marie MARCHAND) et 2 délégués suppléants (MM Bernadette VAN DEN DRIESSCHE et Daniel CHAUME).

Monsieur le Maire propose donc de désigner 4 délégués titulaires supplémentaires et 4 délégués suppléants supplémentaires.

Après appel à candidature :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Christian MONCEYRON	Dominique MOLINA VIAL
Didier CHEYRADE	Corinne SURAND
Pierre MORIN	André VILLATTE
Christian RATHAT	Saskia HOLLAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ désigne 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) des terres Blanches :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Max RAYMONDAUD	Bernadette VAN DEN DRIESSCHE
Jean-Marie MARCHAND	Daniel CHAUME
Christian MONCEYRON	Dominique MOLINA VIAL
Didier CHEYRADE	Corinne SURAND
Pierre MORIN	André VILLATTE
Christian RATHAT	Saskia HOLLAND

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**PROJET LOCAL DE STOCKAGE POUR ASSOCIATIONS
CHOIX ENTREPRISE**

Monsieur le Maire précise aux Conseillers que suite à la réunion d'ouverture des plis du 2 février 2021, l'appel d'offres est infructueux car il n'y a pas eu de plis pour tous les lots. Donc le maître d'œuvre, C Gart, va relancer la consultation avec une remise des offres fin février.

**PROJET DE CONSTRUCTION TRIBUNES
CHOIX ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de tribunes au stade de la commune déléguée de Mareuil et présente le procès-verbal de la commission d'appel d'offres :

Nom entreprise	Montant
LM MONTAGE Multiservices 16430 Balzac	Pas intéressé par l'affaire
TROISEL 16430 Champniers	115 720 € HT options comprises 138 864 € TTC options comprises
BATISPORT 86530 Naintré	89 525 € HT options comprises 107 430 € TTC options comprises

Troisel propose une tribune en métal-béton avec 87 places et 3 places pour handicapés.

Batisport propose une tribune en ossature bois avec 92 places et 5 places pour handicapés.

La commission propose de retenir l'entreprise BATISPORT pour un montant de 89 525 € HT soit 107 430 € TTC options comprises.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide de retenir l'entreprise BATISPORT (6, rue Jules Michelet 86530 Naintré) pour un montant de 89 525 € HT soit 107 430 € TTC options comprises,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**PROJET RESTAURATION 9 EGLISES
CHOIX MAÎTRE D'ŒUVRE - ARCHITECTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de restauration de 9 églises sur le territoire de Mareuil-en-Périgord et présente l'analyse de l'agence technique départementale (ATD 24) et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres relatifs au choix du maître d'œuvre (architecte) :

Nom entreprise	Montant
LA GARE Luc Joudinaud 24160 Excideuil	Tranche ferme HT 157 500 € Tranche optionnelle HT 29 500 € Tranche ferme TTC 189 000 € Tranche optionnelle TTC 35 400 €
DODEMAN 16230 Villebois Lavalette	Tranche ferme HT 152 048,50 € Tranche optionnelle HT 34 787,50 € Tranche ferme TTC 182 458,20 € Tranche optionnelle TTC 41 745,00 €

L'architecte DODEMAN travaille avec une équipe d'architectes associés (Alain DE LA VILLE et CGART).

La commission propose de retenir l'architecte DODEMAN pour un montant de 186 836 € HT soit 224 203,20 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide de retenir le maître d'œuvre DODEMAN pour un montant de 186 836 € HT soit 224 203,20 € TTC,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

CARTE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire expose aux conseillers la carte scolaire pour 2021/2022.

Chaque année l'académie de Bordeaux transmet le dispositif d'implantation des postes en fonction des évolutions démographiques.

Après une 1^{ère} analyse menée par les services de l'éducation nationale, il ressort qu'une mesure de retrait serait envisagée au sein du regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPC) Mareuil-en-Périgord, c'est-à-dire suppression d'un poste de professeur des écoles.

Suite à une réunion de la commission éducation et vie scolaire communale et différents échanges qui ont eu lieu à ce sujet et suite à l'avis de représentants des parents d'élèves (Monsieur le Maire a reçu ce mercredi 2 collectifs de parents d'élèves) il est proposé de :

- Ne pas supprimer de poste pour la rentrée 2021/2022,
- Fermer l'école de la commune déléguée de Beaussac à la rentrée de 2022/2023, avec la suppression de 2 postes en raison de la baisse importante des effectifs (en 2022 départ de 9 CM2 et 3 déménagements).

Par contre si augmentation significative des effectifs, maintien d'un poste sur l'ensemble de la commune de Mareuil-en-Périgord.

Madame Stéphanie MARCENAT prend la parole pour appuyer les propos de Monsieur le Maire, rajoute également qu'en raison de la pandémie peu de projets scolaires ont vu le jour en 2020 donc cette année de transition va servir à réaliser les échanges entre les écoles et conclut que « c'est la mort dans l'âme » que cette fermeture est prise.

Cette décision va permettre de laisser une année de transition afin de mettre en place une parfaite cohésion entre l'école de la commune déléguée de Beaussac et les écoles de la commune déléguée de Mareuil susceptible d'accueillir les élèves de l'école de la commune déléguée de Beaussac.

Des projets communs en accord avec les directeurs d'école pourraient être envisagés pendant cette année transitoire.

Monsieur le Maire précise que l'Inspectrice de circonscription (Nontron) a trouvé le projet intéressant mais que c'est l'Inspecteur d'académie qui décide.

Des appuis, syndicats, politiques, se mobiliseront pour soutenir cette décision.

Une 1^{ère} réunion va avoir lieu jeudi prochain à l'académie.

Monsieur Pierre MORIN rajoute que les écoles primaires nourrissent le collège et que le manque d'arrivée va poser un problème sur plusieurs années.

Une baisse importante des effectifs est constatée sur le département également.

Il faudra également mettre en place des circuits de bus pour drainer les enfants vers les écoles de la commune déléguée de Mareuil.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas supprimer de poste à la rentrée 2021/2022,
- décide de fermer l'école de la commune déléguée de Beaussac, maternelle et élémentaire à la rentrée de 2022/2023, avec la suppression de 2 postes en raison de la baisse importante des effectifs. Par contre si augmentation significative des effectifs, maintien d'un poste sur l'ensemble de la commune de Mareuil-en-Périgord,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIVERS

Adressage

Monsieur Philippe BROUSSE souhaite connaître l'avancement de la pose des panneaux des noms de rues et des numéros.

Madame Elise BOURDAT (élue référent) précise que c'est la fin de la pose des panneaux des noms des rues et que prochainement la pose des numéros d'habitation va commencer et explique que Monsieur Nicolas LEGRIP notre prestataire souhaite la présence d'élus dans chaque commune déléguée pour faire le tour des habitations et voir les habitants pour la pose des numéros.

Pour les résidences secondaires il va falloir mettre en suspend et voir avec les services techniques de la mairie pour installer les numéros.

Monsieur Philippe BROUSSE demande également pour les erreurs sur les plaques...

Madame Elise BOURDAT souhaite qu'un point soit fait fin février 2021 et qu'en attendant il faut lui transmettre les erreurs ou autres problèmes.

Pour certains numéros d'habitation, il va falloir réfléchir à leur pose. Pourquoi pas avec les petits poteaux des lieux dits et un système de tablettes...

Fin de la séance à 19h20

